

Municipalité de Morin-Heights

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi le 9 juillet 2008, à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Rita O'Donoghue et Mona Wood ainsi que Messieurs les conseillers Owen LeGallee, Gilles Coutu et Claude P. Lemire, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel Plante.

Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn est absent.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire Michel Plante constate le quorum et après un moment de silence, le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

183.07.08 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue
Et unanimement résolu :

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|----------|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | | Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du
567, chemin du Village |
| 2 | | Adoption de l'ordre de jour |
| 3 | | ADMINISTRATION |
| 3 | 1 | Approbation des procès-verbaux |
| 3 | 2 | Finances |
| 3 | 2 | 1 Bordereau de dépenses |
| 3 | 2 | 2 État des revenus et dépenses au 30 juin 2008 |
| 3 | 2 | 3 |
| 3 | 3 | Correspondance |
| 3 | 3 | 1 Ministère du développement durable : subvention –
programme de redistribution aux municipalités |
| 3 | 3 | 2 Centre d'expertise hydrique – barrage Christieville |
| 3 | 3 | 3 Ministère des transports : travaux sur les ponts |
| 3 | 3 | 4 Fondation médicale des Laurentides : rapport mensuel |
| 3 | 3 | 5 Ministère des transports : renouvellement de contrat |
| 3 | 3 | 6 R. Charlebois : demande de réparation |
| 3 | 3 | 7 Municipalité de Piedmont : politique familiale |
| 3 | 3 | 8 C.S. Sir Wilfrid Laurier : Camp L.E.A.P. |
| 3 | 3 | 9 Société de l'assurance automobile du Québec : randonnée
à vélo pour jeunes |
| 3 | 3 | 10 Hydro Québec : sondage 2007 |

Municipalité de Morin-Heights

3	3	11	Fondation pour la réussite des élèves CS des Laurentides :Demande de don
3	3	12	CSTD : proclamation de la semaine de l'apprentissage au travail
3	3	13	Assurance Jones Inc. : Décret 1176-2007
3	3	14	Ministère des transports : modification des feux, réparation de la chaussée
3	3	15	Restaurant Ratatouille : remerciements
3	3	16	M. Nichols : ch. Lac Théodore
3	3	17	Réseau Biblio des Laurentides : rapport annuel
3	3	18	La Colonne juridique
3	3	19	Système Montessori Chez Denyse : demande de fonds
3	3	20	Système Montessori Chez Denyse : maire d'une journée
3	3	21	Patrimoine canadien : accusé réception – fête du Canada
3	3	22	Ministère des transports – problématique – Lac Bouchette
3	3	23	Ministère des transports – Entente pour la gestion des ponts
3	3	24	Réseau Biblio des Laurentides : Bulletin Trait d'union
3	3	25	Centraide : demande de don
3	3	26	STTP : maintien du service postal public
3	3	27	Transports Québec : Bulletin 'Le Réseau'
3	3	28	Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides : Rapport de la Directrice
3	3	29	Tricentris Express : bulletin
3	3	30	Journal La Vallée : Article Rita O'Donoghue
3	3	31	Église anglican Trinity
3	4		Personnel
3	4	1	
3	5		Résolution
3	5	1	Augmentation du fonds de roulement
3	5	2	Affectation du surplus
3	5	3	Indicateurs de gestion 2007
3	5	4	Entente – communications – Ville de Saint-Sauveur
3	5	5	Appui – Coop SORE
3	6		Réglementation
3	6	1	
4			SÉCURITÉ PUBLIQUE
4	1	1	Rapport mensuel du directeur
4	2		Personnel
4	2	1	Démission – pompier
4	3		Résolution
4	3	1	Règlement 440 – Acquisition d'un camion réservoir
4	3	2	Réduction de vitesse – chemin du Village
4	4		Réglementation
4	4	1	Avis de motion – Règlement 446 qui amende le règlement relatif à la circulation et au stationnement
5			TRAVAUX PUBLICS
5	1		Rapport mensuel du directeur
5	2		Personnel
5	2	1	Embauche – journalier temporaire
5	3		Résolution
5	3	1	Acquisition d'un camion F150 - 2006
5	4		Réglementation
6			ENVIRONNEMENT
6	1		Rapports mensuels du directeur
6	2		Personnel
6	2	1	
6	3		Résolution
6	3	1	Réception provisoire des travaux – Règlement 392

Municipalité de Morin-Heights

6	4		Réglementation
6	4	1	Adoption du règlement 443 – Acquisition du barrage Corbeil
6	4	2	Adoption du règlement 444 – Mise aux normes du réseau d'eau potable Balmoral
7			URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
7	1		Rapport mensuel du Directeur
7	1	2	Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
7	2		Personnel
7	3		Résolution
7	3	1	Dérogation mineure : 114, Beaulieu
7	3	2	Dérogation mineure : 21, Carver
7	3	3	Dérogation mineure : rue Doral
7	4		Réglementation
8			LOISIRS ET CULTURE
			SERVICES À LA COMMUNAUTÉ
8	1	1	Rapport mensuel de la Directrice
8	1	2	Rapport mensuel de la conseillère déléguée aux Affaires communautaires
8	3		Personnel
8	4		Résolution
8	4	1	Demande d'aide financière – École primaire Morin-Heights
8	4	2	Demande de subvention - Fonds de la ruralité
8	4	3	Félicitations au Comité organisateur de la Fête du Canada
9			Affaires nouvelles
10			Période de questions
11			Levée de l'assemblée

184.07.08 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Le procès-verbal de la session ordinaire du 11 juin 2008 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée, sauvegardé sur leur ordinateur portable.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue
Et unanimement résolu :

Que le conseil adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 11 juin 2008.

185.07.08 **BORDEREAU DE DÉPENSES**

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de juin 2008 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et :

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

	Total
Du 1er au 30 juin 2008	
Comptes à payer :	127 321,54 \$
Comptes payés d'avance	632 387,06 \$
Total des achats	759 708,60 \$
Paiements directs bancaires du mois précédent	18 144,83 \$
Total des dépenses	777 853,43 \$
Salaires nets	66 057,43 \$
<u>GRAND TOTAL</u>	<u>843 910,86 \$</u>

Monsieur le maire et le Directeur Général sont autorisés à faire les paiements.

Monsieur Timothy Watchorn étant employé de l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. (David Riddell Excavation/Transport), s'abstient de participer aux discussions et aux votes afférents aux dossiers de cette entreprise.

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2008

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, un État des revenus et des dépenses au 30 juin 2008.

CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de juin 2008. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le directeur général donnera suite à la correspondance.

Municipalité de Morin-Heights

186.07.08 AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU que le Conseil a constitué un fonds de roulement dont l'objectif est de mettre à sa disposition, les deniers dont elle a besoin pour toutes fins de sa compétence;

ATTENDU que le fonds constitué en 2004 était de 150 000 \$, augmenté à 200 000 \$ par la résolution 330-12-07;

Considérant que le Conseil désire augmenter la valeur du fonds;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil affecte au fonds de roulement, la somme de 50 000 \$ provenant du surplus accumulé du fonds général portant ainsi la valeur du fonds de roulement à 250 000 \$.

187.07.08 AFFECTATION DU SURPLUS

Considérant qu'en vertu des nouvelles normes comptables, les dépenses d'élection deviennent une dépense l'année de l'élection;

Considérant que le Conseil désire éviter une fluctuation du budget ;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce conseil affecte la somme de 45 000 \$ provenant du surplus accumulé à une provision pour fin d'élection.

188.07.08 INDICATEUR DE GESTION 2007

Considérant que le Ministre des affaires municipales et des régions a approuvé l'implantation des indicateurs de gestion;

Considérant que le Directeur général dépose au Conseil le document pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accuse réception du rapport sur les indicateurs de gestion pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007.

Municipalité de Morin-Heights

189.07.08 ENTENTE – COMMUNICATIONS- VILLE DE SAINT-SAUVEUR

Considérant qu'une entente doit être conclue avec la Ville de Saint-Sauveur relative aux équipements de communication pour les services des travaux publics, d'incendie et de télémétrie pour les réseaux d'eau potable;

Considérant que cette entente aura une durée de cinq (5) ans ayant un loyer mensuel de 420 \$ et ce, à compter du 1^{er} janvier 2008;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le Maire et le Directeur général à signer l'entente intervenue avec la Ville de Saint-Sauveur selon les termes du document ci-joint.

190.07.08 APPUI – COOP SORE

Considérant qu'une demande de subvention a été présentée à la MRC des Pays-d'en-Haut dans le cadre Fonds de la ruralité par la Coopérative de Solidarité, de répit et d'entraide pour proches aidants des Pays-d'en-Haut;

Considérant que cette coopérative présente un projet d'aide à la collectivité des Pays-d'en- Haut;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoughue
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil appui la COOP SORE dans ses démarches visant à obtenir une aide financière de la MRC des Pays-d'en-Haut.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DES INCENDIES

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport du mois de juin 2008 du Directeur du Service des incendies ainsi que la liste des dépenses autorisées durant ces mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 et la liste des travaux à effectuer.

Municipalité de Morin-Heights

191.07.08 DÉMISSION - POMPIER

Considérant que monsieur Marc Belhumeur a présenté sa démission à titre de pompier de la Brigade des incendies en date du 11 juin 2008 pour raison de manque de disponibilité;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil prend acte de la décision de Monsieur Marc Belhumeur de quitter son poste à titre de pompier.

Que ce Conseil remercie Monsieur Belhumeur pour ses loyaux services au sein du SPCI.

192.07.08 RÈGLEMENT 440 – ACQUISITION D'UN CAMION RÉSERVOIR

Considérant que le Conseil a procédé à un appel d'offres publique pour l'achat d'un camion citerne neuf de type Freightliner M2, 2 portes, 3 places assises, année 2009, équipé d'un réservoir de polypropylène de capacité de 1,500 gallons impériaux et d'une pompe 1050 G.I.P.M.;

Considérant que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Soumissionnaires	Prix (taxes inc.)
Maxi Métal (1983) Inc.	246 885,84 \$
Levasseur	281 755,19 \$
Véhicules d'urgence Carl Thibault	283 475,40 \$
Allain Equipment MFG LTD	303 716,25 \$
Eastway Emergency Vehicles	324 058,88 \$

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que ce conseil octroie le contrat à Maxi Métal (1983) Inc. pour un montant de 246 885,84 \$, taxes incluses.

Que le Conseil autorise Directeur général à signer les documents afférents à l'acquisition.

193.07.08 RÉDUCTION DE VITESSE – CHEMIN DU VILLAGE

Considérant que la Route 329 qui traverse le noyau villageois est de juridiction du Ministère des transports;

Considérant que le trafic y est important et de nombreuses plaintes relatives à la vitesse des véhicules ont été formulées;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que des immeubles à vocations institutionnelles dont une garderie et trois églises ainsi que des commerces sont situées dans ce secteur;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil demande au Ministère des transports du Québec que la vitesse soit réduite de 50 à 40 km/heure sur la partie de la Route 329 située entre l'intersection de la Route 364 et celle de la rue Watchorn;

Que le Conseil demande l'appui de Monsieur le Député d'Argenteuil et Ministre du travail, Monsieur David Whissell dans ce dossier.

A.M. 07.07.08 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 446 QUI AMENDE LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee que le Règlement 446 qui amende le règlement 328 relatif à la circulation et au stationnement sera déposé lors d'une prochaine session.

Le projet de règlement étant remis au Conseil, le Directeur général sera dispensé d'en faire lecture.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service des travaux publics pour le mois de juin 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

194.07.08 EMBAUCHE – JOURNALIER TEMPORAIRE

Considérant que le Service des travaux publics nécessite les services d'un journalier-opérateur temporaire pour la saison estivale;

Considérant que ceci est un poste temporaire à temps plein;

Considérant la recommandation du Directeur du Service des travaux publics;

Considérant les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil autorise l'embauche de Monsieur Olivier Rondeau Lapiere poste temporaire de journalier à compter du 7 juillet 2008 pour la saison estivale selon les termes et conditions prévues à la convention collective en vigueur.

195.07.08 ACQUISITION D'UN CAMION F150 - 2006

Considérant que le Conseil a autorisé le processus d'acquisition d'un véhicule pour le contremaître du Service des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil entérine l'acquisition d'un camion Ford 150 avec cabine d'équipé et une boîte de 8 pieds au prix de 24 821,21 \$, taxes incluses de Laurentides Ford Inc.

Que le financement soit fait par le fonds de roulement sur une période de 3 ans.

RAPPORTS MENSUELS DU DIRECTEUR / INSPECTEUR

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement, le rapport de débit hebdomadaire pour le mois de juin 2008, la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

196.07.08 RÉCEPTION PROVISOIRE DE TRAVAUX – RÈGLEMENT 392

Considérant que la firme Gelco Construction Inc. s'est vu octroyer le contrat pour les travaux d'infrastructures de production d'eau potable décrété par le règlement 392;

Considérant que l'entrepreneur a complété les travaux et que Monsieur Marcel Laurence de la firme Équipe Laurence, experts-conseil, recommande l'acceptation provisoire des travaux et la libération de 5.% de la retenue;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte la recommandation et accuse réception provisoire des travaux réalisés dans le cadre du règlement 392 et autorise de paiement au montant de 64 449,09 \$.

Que le conseil autorise la libération de 5.% de la retenue sur présentation des quittances des sous-entrepreneurs et qu'une retenue de 5% est appliquée pour une période d'un an à compter de la présente.

Municipalité de Morin-Heights

**197.07.08 ADOPTION DU RÈGLEMENT 443 –
ACQUISITION DU BARRAGE CORBEIL**

Les membres du Conseil renoncent à la lecture du règlement 443 et le Directeur général en donne les grandes lignes.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu

Et unanimement résolu :
Que ce Conseil adopte le règlement 443 comme suit :

**Règlement 443
Acquisition du Barrage Corbeil**

ATTENDU QUE les propriétaires riverains du Lac-Corbeil ont demandé que la Municipalité acquière le Barrage du Lac Corbeil et procède aux réparations requises;

ATTENDU QUE le coût du projet estimé à 87 000 \$ inclut l'acquisition de gré à gré du barrage et des servitudes de passages, les travaux de réparations et les honoraires professionnels;

ATTENDU QUE la majorité des personnes habiles à voter 20/24 ont renoncé à la procédure d'enregistrement ;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt a été élaboré suite à la réception des soumissions pour la réparation du barrage;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre conforme de la compagnie Gelco Construction inc.;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été donné à la session du 11 juin 2008 avec dispense de lecture par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIIT, à savoir:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation le barrage du Lac Corbeil situé sur le lot 3738325 du cadastre du Québec ainsi que la servitude d'accès.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de réparation du barrage selon les plans et devis préparés par LE GROUPE CONSEIL TALBOT ET ASSOCIÉS INC. et daté du 17 août 2006 joint à la présente à l'annexe « A -2 » et la soumission déposée par GELCO CONSTRUCTION INC. datée du 1^{er} avril 2008 au montant de 55 365,19 \$ taxes incluses joint à la présente à l'annexe « A -3 ».

Municipalité de Morin-Heights

Le coût total du projet incluant les honoraires professionnels, les frais, les taxes et les imprévus totalise la somme de 87 000 \$ tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par le Directeur général, monsieur Yves Desmarais, en date du 1^{er} avril 2008 lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A- 1 ».

ARTICLE 4

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 87 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 5

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter la somme de 87 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables riverain du Lac Corbeil, tel que montré à l'annexe B une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 8

Que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les documents afférents au présent règlement.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Michel Plante
Maire

Yves Desmarais
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Municipalité de Morin-Heights

**198.07.08 ADOPTION DU RÈGLEMENT 444 – MISE AUX
NORMES DU RÉSEAU D'EAU POTABLE BALMORAL**

Les membres du Conseil renoncent à la lecture du règlement 444 et le Directeur général en donne les grandes lignes.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil adopte le règlement 444 comme suit :

**Règlement 444
Mise aux normes du réseau d'eau potable Balmoral**

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le 12 avril 2006 le Règlement 400 qui décrète l'intégration des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable du Domaine Balmoral;

ATTENDU QUE le règlement 400 devait pourvoir à la rénovation des équipements afin de se conformer aux normes édictées par la Politique d'infrastructure de la Municipalité et le règlement sur la Qualité de l'eau potable nouvellement en vigueur;

ATTENDU QUE les montants prévus s'avèrent insuffisant suite à l'ouverture des soumissions;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été donné à la session ordinaire du conseil du 11 juin 2008 par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn avec dispense de lecture;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIV, à savoir :

ARTICLE 1

Le Conseil décrète une dépense et un emprunt supplémentaire n'excédent pas 230 000\$ afin de compenser pour la hausse des coûts d'origine en plus de couvrir les travaux supplémentaires se greffant au projet d'origine pour ainsi terminer le projet de mise à niveau du réseau d'eau potable du Domaine Balmoral décrété par le règlement 400 tel qu'il appert à l'estimation budgétaire préparé par l'Équipe Laurence Experts Conseils daté du 5 juin 2008 et annexé à la présente sous la cote A-1 et la soumission déposée par Nordmec Construction Inc., sous la cote A-2.

ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter la somme de 230 000 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 3

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement soit plus élevée que le montant effectivement dépensé en rapport à cette appropriation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avère insuffisante.

Municipalité de Morin-Heights

ARTICLE 4

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur les 179 immeubles imposables situés dans le secteur desservis par le "Réseau d'eau potable du Domaine Balmoral" tel que montré à l'annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 6

Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe en vertu de l'article 5, peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un seul versement la part du capital relative à cet emprunt, s'il y a lieu et qui a été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par le susdit article.

Le paiement doit être fait dans les trente jours de l'émission de l'avis envoyé par la municipalité et transmis par la poste aux contribuables visés par le présent règlement. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera déduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 7

Que ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Michel Plante

Maire

Yves Desmarais

Directeur général
Secrétaire-trésorier

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE
D'URBANISME

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois de juin 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

**199.07.08 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2008.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2008 et fait sienne les recommandations qu'il contient.

200.07.08 DÉROGATION MINEURE – 114, BEAULIEU

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h55;
- Le président de l'assemblée lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 25 juin 2008 à intervenir dans ce dossier;

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier deux dispositions du règlement de zonage 416 afin de légaliser l'implantation du bâtiment existant pour la propriété située sur le lot 3 736 166, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise l'immeuble située au 114, rue Beaulieu, dans la zone 7;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 22.06.08;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire de 4.5 à 3.5 mètres, la marge de recul latérale, et de 10 à 4.54 mètres, la marge de recul arrière, le tout tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation de l'arpenteur Richard Barry, dans ses minutes 4091.

201.07.08 DÉROGATION MINEURE – 21, CARVER

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h00;
- Le président de l'assemblée lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 25 juin 2008 à intervenir dans ce dossier;

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier trois dispositions du règlement de zonage 416 afin de légaliser l'implantation du bâtiment existant construit vers 1955 pour la propriété située sur le lot 3 737 018, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise l'immeuble située au 21, rue Carver, dans la zone 42;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 23.06.08;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire de 7.5 à 3.93 mètres, la marge de recul avant (rue Dionne), de 4.5 à 3.13 mètres, la marge de recul latérale, et de 10 à 4.98 mètres, la marge de recul arrière, mais ne recommande pas dans un deuxième temps, de réduire les marges de recul afin de légaliser l'implantation du bâtiment accessoire (remise), le tout tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation de l'arpenteuse Nathalie Garneau, dans ses minutes 0055.

202.07.08 DÉROGATION MINEURE – RUE DORAL

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant les lots 3 735 217, 3 735 213 et 3 735 206, cadastre du Québec, dans la zone 10;

Considérant que le promoteur a soumis un nouveau plan suite à l'étude du dossier par le Comité consultatif d'urbanisme et en conséquence, retire sa demande de dérogation ;

Municipalité de Morin-Heights

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte, à la demande du promoteur, d'annuler la
procédure de dérogation mineure.

RAPPORTS MENSUELS DE LA DIRECTRICE, SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le
rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs et de la culture
pour le mois de juin 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées
durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

RAPPORTS MENSUELS DE LA CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE AUX AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception la liste
des activités du mois ainsi que les documents pertinents de Madame Rita
O'Donoghue, Conseillère déléguée aux Services à la communauté pour
le mois de juin 2008.

*À 20h19, Monsieur le Maire s'absente et Monsieur le Conseiller Gilles Coutu
préside la séance jusqu'au retour du Maire à 20h28.*

203.07.08 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ÉCOLE PRIMAIRE MORIN-HEIGHTS

Considérant que le Conseil a reçu une demande de contribution
financière pour l'aménagement d'une structure « grimpeur des
araignées » pour le terrain de jeux situé à l'École primaire Morin-
Heights;

Considérant que l'ensemble du projet représente un investissement de
10 409 \$;

Considérant qu'afin de compléter cet aménagement, l'École demande
une contribution financière au montant de 1 079 \$;

Considérant que certains travaux n'ont pu être faits par le Service des
travaux publics;

Considérant que ces structures de jeux sont ouverts à l'ensemble de la
communauté;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil octroie la somme demandée affecté du budget courant.

204.07.08 DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DE LA RURALITÉ

Considérant le projet de la municipalité de consolider le réseau de raquette sur les terres de la Couronne des rangs 5 et 6 et améliorer la signalisation des pistes et la cartographie du réseau;

Considérant le rapport préparé par la Directrice du Service des loisirs et de la culture daté du 3 juillet 2008;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière au fonds de la ruralité.

205.07.08 FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE DU CANADA

Il est unanimement résolu que ce Conseil félicite et remercie les bénévoles pour avoir fait de la Fête du Canada, un grand succès.

Que ce Conseil remercie les membres du Comité organisateur de la Fête du Canada soit :

Jack Burger, Julie Cartier, le Gendarme Harold Chung, Shawna Dunbar, Lise Gauvreau, Martin Giroux et l'équipe de Ski Morin Heights, Marissa LeGallee, Heather McNabb, Andy Stewart, Kimberley Thomas et Rhonda Vaillancourt.

Que mention soit faite du travail des Directeurs de services, Maryse Émond, Charles Bernard, Alain Bérubé et leurs équipes.

PÉRODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

Municipalité de Morin-Heights

206.07.08 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu

Que cette session soit levée, il est 20h45.

Michel Plante
Maire

Yves Desmarais
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

Dix personnes ont assisté à l'assemblée.